

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/10/2021

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 6

Nombre de suffrages : 8

Date de convocation

17/09/2021

Date d'affichage

27/09/2021

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

11/10/2021

et publication du :

11/10/2021

L'an deux mille vingt et un, le sept octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de BEAULIEU (Ardèche), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BORIE Jean-François, Maire.

Etaient présents :

Mme BADAROUX Julie, M. BORIE Jean-François, Mme DIDIER Françoise, Mme DOS SANTOS Christine, M. QUENTIN Régis, M. ROGIER Jean-Paul

Procurations :

M. HUGON Lionel donne pouvoir à Mme DIDIER Françoise, M. MERCA Gil donne pouvoir à M. QUENTIN Régis, Mme DELEUZE Chloé donne pouvoir à M. ROGIER Jean-Paul

Etait absent :

M. JOPPART Eric

Etaient excusés :

Mme DELEUZE Chloé, M. HUGON Lionel, M. MERCA Gil, M. ROUX Vincent

A été nommé comme secrétaire de séance : M. ROGIER Jean-Paul

Numéro interne de l'acte : DEL06_07102021

Objet : Frais déplacement Congrès des Maires 2021

Le Maire fait part au Conseil Municipal de sa participation au Congrès des Maires 2021 à PARIS (semaine 46).

Il demande la prise en charge par la commune des frais d'inscription et de déplacement.

Il ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DECIDE, de prendre en charge sur le budget communal les frais afférents à l'inscription et le déplacement pour la participation du Maire de BEAULIEU au Congrès des Maires 2021 à PARIS.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

N'a pas pris part au vote : M. BORIE Jean-François

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à BEAULIEU

Le Maire,

JF BORIE,